

Frontier[®] X2

Herbicide

Herbicide pour la lutte contre les mauvaises herbes, les millets et les graminées dans les cultures de maïs, de soja, de tournesol, de féverole, d'haricot et de betterave sucrière. Large spectre d'efficacité avec bas dosage.

Produit	Frontier X2 est formulé comme concentré émulsionnable et contient 65% Diméthénamide-P (720 g/l). (W-6075-4)
Cultures	Maïs, soja, tournesol, féverole, haricot, betterave fourragère, betterave sucrière.
Spectre d'efficacité	digitaires, panics pied-de-coq, panics, pâturins annuels, sétaires, amarantes, bourses-à-pasteur, camomilles, chénopodes, coquelicots, galinsogas, lamiers, morelles noires, mouroins des oiseaux. Pas d'efficacité contre les vivaces.
Emploi Cultures maraîchères	Haricot non écosé (plein air): 1.2 lt/ha, contre <i>dicotylédones annuelles</i> et <i>monocotylédones annuelles</i> . Application: pré-levée. Pas de traitements, en présence de personnes non protégées qui risquent d'être exposés à la dérive. Pour protéger les tierces personnes, respecter une zone tampon non traitée de 6 m le long des zones résidentielles et des installations publiques. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les plantes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 1 point selon les instructions du service d'homologation.
Grandes cultures	Betterave sucrière et fourragère (plein air): 0.6 -1 lt/ha, contre <i>dicotylédones annuelles</i> et <i>monocotylédones annuelles</i> . Application: Stade 10-16 (BBCH). Traitement fractionné avec au

	maximum 3 splits à un intervalle d'au moins 10 jours (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée par parcelle et par année). Pour protéger les tierces personnes, respecter une zone tampon non traitée de 3 m le long des zones résidentielles et des installations publiques. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les plantes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 1 point selon les instructions du service d'homologation. Féverole (plein air): 1.2 lt/ha, contre <i>dicotylédones annuelles</i> et <i>monocotylédones annuelles</i>. Application: pré-levée. Pas de traitements, en présence de personnes non protégées qui risquent d'être exposés à la dérive. Pour protéger les tierces personnes, respecter une zone tampon non traitée de 6 m le long des zones résidentielles et des installations publiques. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les plantes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 1 point selon les instructions du service d'homologation. Maïs (plein air): 1.2 lt/ha, contre <i>dicotylédones annuelles</i> et <i>monocotylédones annuelles</i>. Application: printemps: pré-levée et post-levée précoce, jusqu'au stade 3 feuilles (BBCH 00-13). Pas de traitements, en présence de personnes non protégées qui risquent d'être exposés à la dérive. Pour protéger les tierces personnes, respecter une zone tampon non traitée de 6 m le long des zones résidentielles et des installations publiques. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les plantes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les
--	--

	organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 1 point selon les instructions du service d'homologation. Soja, Tournesol (plein air): 1.2 lt/ha, contre <i>dicotylédones annuelles</i> et <i>monocotylédones annuelles</i>. Application: pré-levée. Pas de traitements, en présence de personnes non protégées qui risquent d'être exposés à la dérive. Pour protéger les tierces personnes, respecter une zone tampon non traitée de 6 m le long des zones résidentielles et des installations publiques. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les plantes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 1 point selon les instructions du service d'homologation.
Mode d'action	La matière active Diméthénamide-P est absorbée surtout par l'hypokotyl les plantules. Diméthénamide-P est seulement efficace contre la germination. Les mauvaises herbes développées ne seront plus atteintes.
Préparation de la bouillie	Préparation de la bouillie: verser le produit directement dans le réservoir rempli à moitié d'eau. Ensuite compléter le réservoir selon besoin. Agiter constamment la bouillie. Mélanges: Ne pas mélanger Frontier X2 avec de l'huile minérale ou les engrais foliaires. Protection des utilisateurs: Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure. Travaux successifs (y compris les travaux de récolte): porter une tenue de protection (au minimum une chemise à manches longues + des pantalons).
Rotation des cultures	Après une culture de maïs normale, il n'y a pas de restriction culturale. Après un labour prématuré, il est possible de semer du maïs ou du soja.

Classement	Attention   P102 Tenir hors de portée des enfants. EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Comportement dans l'environnement	Eviter le contact du produit avec les eaux. Le produit est homologué par l'OSAV. On peut l'utiliser en PER, les restrictions de certains programmes sont à observer.
Emballage	1 lt. 5 lt.
®	Marque déposée de BASF Ludwigshafen, Allemagne
A observer	Cette fiche vous informe mais ne remplace pas l'étiquette. Avant d'utiliser un produit, veuillez lire attentivement l'étiquette et s'y tenir conformément.

Version 23.02.26/RH/LG0000



4665 Oftringen, Tel. 056 201 45 45
www.leugygax.ch